



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 9ème législature

### FR 3 : Rhone-Alpes

Question écrite n° 10566

#### Texte de la question

M Claude Birraux s'inquiète auprès de Mme le ministre délégué auprès du ministre de la culture, de la communication, des grands travaux et du Bicentenaire, chargé de la communication, de l'avenir du journal des Alpes sur le réseau de télévision régionale. Jusqu'à maintenant, le journal des Alpes couvrait les trois départements des Alpes du Nord : Savoie, Haute-Savoie et Isère. La décision prise récemment de rattacher directement la Haute-Savoie à la station de Lyon coupe en deux le pays savoyard. La Haute-Savoie représente un pôle formidable d'activités dont le potentiel de téléspectateurs dépasse largement nos frontières, puisqu'une grande partie du bassin genevois regarde le journal des Alpes. Alors que, pour 1992, tout sera mis en œuvre pour réaliser l'unité européenne, il est incompréhensible que dans le même temps une décision arbitraire brise net l'identité de notre région alpine. En conséquence, il lui demande quels moyens elle entend mettre en œuvre pour permettre à la direction de FR 3 Alpes d'assurer la continuité d'une information spécifique Alpes.

#### Texte de la réponse

Reponse. - Le ministre délégué chargé de la communication est particulièrement attentif à l'avenir des stations régionales de FR 3. À sa demande, les sociétés FR 3 et TDF ont étudié depuis plusieurs mois les moyens permettant de diffuser les émissions régionales de FR 3 qui les concernent aux téléspectateurs qui ne peuvent recevoir que les émissions d'une autre région que la leur à la suite de l'arrêt de la diffusion du journal régional FR 3 sur A 2, décidé en 1987 par le Gouvernement. Du fait du relief et de la rareté des fréquences, des difficultés importantes subsistaient dans les départements alpins. Plusieurs mesures ont été prises pour améliorer la situation : en Savoie, un émetteur de 250 W à Chambéry-les-Monts et quatre liaisons hertziennes ont été installés pour permettre la diffusion du journal de Grenoble sur la plus grande partie du département ; dans l'Isère, la construction et la mise en service d'un pylône et de huit liaisons hertziennes ont été effectuées dans le même but. Dans ce contexte, les responsables de FR 3 veillent à faire coïncider le contenu des éditions diffusées à partir de Lyon et de Grenoble avec les attentes du public présent dans les zones de diffusion de ces deux journaux, ce qui conduit notamment à faire prendre en compte, dans les éditions de Lyon, les informations concernant la Haute-Savoie et l'ensemble des départements alpins. Le journal de Grenoble est ainsi diffusé depuis le début de l'année sur une zone géographiquement homogène dans la majeure partie des départements de l'Isère et de la Savoie, la population restante de ces départements et celle du département de la Haute-Savoie étant quant à elles desservies par des émetteurs diffusant les émissions régionales de Lyon. Une information des téléspectateurs portant sur cette nouvelle programmation et donnant les précisions techniques nécessaires a été organisée. Les sociétés FR 3 et TDF poursuivent leurs études pour installer de nouveaux émetteurs qui permettraient de diffuser le journal de Grenoble sur certaines des zones les plus peuplées des départements alpins qui ne reçoivent pour le moment que le journal de Lyon. L'ensemble de ces mesures permettra d'assurer la continuité d'une information spécifique à la zone alpine pour laquelle la responsabilité de la station de Grenoble a été clairement confirmée.

#### Données clés

**Auteur :** [M. Birraux Claude](#)

**Circonscription :** - Union du Centre

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 10566

**Rubrique :** Television

**Ministère interrogé :** communication

**Ministère attributaire :** communication

Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 13 mars 1989, page 1185